

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 15 janvier 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2023 à 12h00
 - 5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2023 à 12h30
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

- 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

8. Administration et affaires courantes

- 8.1 Adoption de règlement : Règlement No 606 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception
- 8.2 Adoption du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour ajustement salarial 2024 des employés et des élus
- 8.3 Dépôt de la liste des permis 2023
- 8.4 Renouvellement de l'adhésion de Monsieur Martin Lessard à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 8.5 Autorisation de paiement à la Ville de Richmond pour les travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Collège Sud
- 8.6 EUROVIA Québec Construction Inc. - Autorisation du paiement final pour les travaux de réfection de la Place Terry
- 8.7 Gestion C. Poirier – Acceptation de la proposition de services 2024
- 8.8 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Attestation de la fin des travaux
- 8.9 Infotech – Acceptation de la proposition du contrat de service 2024-2025
- 8.10 Mandat à MNP – Dossier PRABAM
- 8.11 Participation au Programme « En Estrie, ça bouge » du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE)
- 8.12 Éclairage de deux terrains de soccer – Mandat à la firme IME Experts-Conseils

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Adoption de règlement : Règlement No 605 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03

11. Voirie

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Club Holstein de Richmond – Demande de soutien financier 2024 (**AJOUTÉ**)

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2023 à 12h00 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 12h00 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-04

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2023 à 12h30 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 12h30 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-05

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 1 216 242,78 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-06

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 50 050,32 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 9 751,99 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-07

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 45 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-08

Adoption de règlement : Règlement No 606 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perceptions

ATTENDU QUE l'adoption du budget pour l'année 2024 nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus des taxes foncières et des tarifs;

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, un avis de motion du règlement 606 a été dûment donné par monsieur Fernand Leclerc et le projet de règlement déposé;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro 606 et intitulé « **Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception** » soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-09

Adoption du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour ajustement salarial 2024 des employés et des élus

ATTENDU QUE tous les employés reçoivent annuellement une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec (basée sur le mois de septembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier, le tout tel que prévu à la Politique administrative et salariale en vigueur adoptée le 4 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil reçoivent également une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix de consommation (IPC Canada) pour le Québec (basée sur le mois de septembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier, le tout tel que prévu à l'article 9 du *Règlement sur le traitement des élus*, numéro 585, adopté le 7 mars 2022 et amendé le 14 août 2023 par le Règlement numéro 600 ;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada en septembre 2023 est de 4,8 % pour le Québec ;

ATTENDU QUE la Politique administrative et salariale des employés et l'article 9 du règlement 585 (*Règlement sur le traitement des élus de la municipalité*) prévoient une indexation des salaires minimale de deux virgule cinq pourcent (2,5%) ou de l'IPC du mois de septembre s'il est plus élevé ;

ATTENDU QU' à la suite du résultat de la part de Statistique Canada, c'est le pourcentage le plus élevé qui sera appliqué, soit 4,8 % ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux ajustements des taux horaires des employés et celui des élus municipaux, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, tel que conforme à la politique administrative et salariale des employés et à l'article 9 du règlement 585 sur le traitement des élus de la municipalité.

INFORMATION NUMÉRO 2024-01-10

Dépôt de la liste des permis 2021

Une liste détaillée du nombre de permis émis pour l'année 2023, ainsi qu'un rapport comparatif des permis par année est remis aux membres du conseil municipal, pour lecture.

Le conseil accuse réception des listes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-11

Renouvellement de l'adhésion de Monsieur Martin Lessard à

l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement de la cotisation annuelle 2024 et de l'assurance juridique de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour monsieur Martin Lessard, directeur général, au coût de 980 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la cotisation annuelle 2024 et de l'assurance juridique de monsieur Martin Lessard, directeur général, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 980 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-12

Autorisation de paiement à la Ville de Richmond pour les travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Collège Sud

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-07-13 adoptée en juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a effectué des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Collège Sud ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) propriétés qui ont leur adresse sur cette rue sont situées sur le territoire municipal du Canton de Cleveland et qu'elles sont les seules à être desservies par le réseau d'aqueduc de la Ville de Richmond ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a accepté d'assumer sa part des coûts, par résolution, pour la réalisation des travaux d'aqueduc sur son territoire ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland procède au paiement de la facture no 202314748 auprès de la Ville de Richmond pour un montant de 66 565,99 \$ taxes incluses.

QUE les coûts associés à ces travaux soient payés à même le surplus accumulé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-13

EUROVIA Québec Construction Inc. – Autorisation du paiement final pour les travaux de réfection de la Place Terry

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour les travaux de réfection de la Place Terry à l'automne 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la Place Terry sont terminés depuis décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le décompte final produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 18 décembre 2023 pour les travaux de réfection de la Place Terry ;

CONSIDÉRANT QUE la libération de la retenue de 5 % est payable à l'entreprise : *EUROVIA Québec Construction Inc.* ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte final tel que recommandé par la FQM.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement pour un montant de 7 416,31 \$ taxes incluses auprès de l'entreprise *EUROVIA Québec Construction Inc.*

QUE les crédits nécessaires pour payer cette dépense soient pris à même le surplus accumulé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-14

Gestion C. Poirier – Acceptation de la proposition de services 2024

CONSIDÉRANT la proposition de services reçue le 15 décembre 2023 de Gestion C. Poirier pour différents besoins de la municipalité en comptabilité ou en support professionnel ;

CONSIDÉRANT QUE le service de comptabilité municipale et de support professionnel de Gestion C. Poirier est facturé au tarif horaire de 95,00 \$;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de services proposés par Gestion C. Poirier pour les services comptables et professionnels.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-15

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Attestation de la fin des travaux

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 21 juin 2021 du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirmant l'admissibilité de la Municipalité du Canton de Cleveland à une aide financière de 107 917 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a, dans ce contexte, procédé à un appel d'offres sur SEAO pour la réfection de la façade principale de son Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville ont été réalisés par la firme *Abriart Inc.* entre les mois d'août et de décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté par la Municipalité du Canton de Cleveland pour l'accompagner dans la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes finale requiert une résolution du conseil municipal entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du Programme PRABAM.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland remercie le MAMH pour cette aide financière qui contribue à la revitalisation de son Hôtel de Ville.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-16

Infotech – Acceptation de la proposition du contrat de service 2024-2025

CONSIDÉRANT les coûts transmis par Infotech pour le support et l'entretien du logiciel de comptabilité municipale SYGEM ;

CONSIDÉRANT QUE l'option régulière du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 est tarifée au coût de 6 340 \$ plus les taxes applicables, que l'option de service optimal est au montant de 625 \$ plus les taxes applicables et que le plan de modernisation financier Aurora est au montant de 1 268 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RENOUVELER le contrat de soutien pour l'année 2024-2025, option régulière du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 avec Infotech, au montant de 6 340,00 \$ plus taxes, tel que présenté dans l'envoi du 19 décembre 2023.

D'ACCEPTER le contrat optimal, au montant de 625,00 \$ plus taxes, tel que présenté dans l'envoi du 19 décembre 2023.

D'ACCEPTER le plan de modernisation financier Aurora, au montant de 1 268,00 \$ plus taxes applicables, tel que présenté dans l'envoi du 19 décembre 2023.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat, si besoin il y a.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-17

Mandat à MNP – Dossier PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland est admissible à une subvention de 107 917 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la reddition de comptes attendue par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la Municipalité du Canton de Cleveland doit donner mandat à ses vérificateurs externes de produire un rapport de vérification sur le projet réalisé dans le cadre du Programme PRABAM, soit la réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la firme MNP estime entre 2 100 \$ et 2 600\$ les coûts pour réaliser le rapport de vérification requis ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland mandate la firme MNP pour réaliser le rapport de vérification requis par le MAMH dans le cadre de la reddition de comptes du Programme PRABAM.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-18

Participation au Programme « En Estrie, ça bouge! » du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland s'est vue octroyée une aide financière de 4 000 \$ du Conseil Sport loisir de l'Estrie (CSLE) dans le cadre du programme financier « *En Estrie, ça bouge!* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland adhère aux objectifs du programme et souhaite aider financièrement ses citoyens qui désirent s'inscrire au GYM Espace en mouvement de Richmond, faire du ski de fond au Centre de ski de fond de Melbourne, prendre un cours de musique à l'École de musique du Centre d'art de Richmond ou prendre un cours de natation à l'école du Tournesol ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise une dépense de 400 \$ s'additionnant à l'aide financière accordée par le CSLE.

QUE l'aide financière soit répartie entre les utilisateurs du GYM Espace en mouvement de Richmond, le Centre de ski de fond de Melbourne, l'École de musique du Centre d'art de Richmond et le complexe sportif du Tournesol selon les modalités convenues avec chacun de ces établissements.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-19

Éclairage de deux terrains de soccer – Mandat à la firme IME Experts-Conseils

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par les municipalités de Melbourne, Richmond et Cleveland confirmant la volonté de chacune d'aller de l'avant avec la réalisation d'un projet d'éclairage de deux terrains de soccer au Richmond Regional High School ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Township a recommandé un ingénieur électrique de la firme IME Experts-Conseils pour réaliser les plans et devis du projet et en assurer le suivi lors de la réalisation ;

CONSIDÉRANT la proposition de services déposée par la firme IME Experts-Conseils dont les coûts pour la réalisation de chacune des étapes ont été précisés comme suit : Plans et devis préliminaires 2 700\$, plans et devis pour soumission (définitifs) 4 100\$, surveillance de chantier 4 000\$, revue des documents contractuels 500\$ et allocation pour changements 800\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland peut mettre fin au mandat à la fin de n'importe laquelle des étapes sans pénalités ni obligation de payer les étapes subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la réalisation de ce mandat seront partagés entre les municipalités de Melbourne, Richmond et Cleveland ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accorde le mandat à IME Experts-Conseils pour réaliser les plans et devis préliminaires dans le cadre du projet d'éclairage de 2 terrains de soccer au RRHS, les plans et devis pour soumission, la surveillance de chantier, la revue des documents contractuels et l'allocation pour changements et ce, conditionnellement à ce qu'à chacune des étapes le mandat puisse être arrêté sans pénalités ni obligation de payer les étapes subséquentes.

QU' avant d'accorder le mandat à IME Experts-Conseils la municipalité ait reçu les résolutions

de Melbourne et Richmond confirmant leur participation aux dépenses pour ce mandat.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-20

Adoption de règlement : Règlement No 605 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté le règlement numéro 2021-03 afin d'inclure des dispositions pour une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, un avis de motion du Règlement numéro 605 a été dûment donné par le conseiller monsieur Daniel Braün et le projet de règlement déposé ;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation a été tenue le 15 janvier 2024 dernier sur le projet de règlement numéro 605 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le Règlement portant le numéro 605 et intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03* soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-21

Club Holstein de Richmond – Demande de soutien financier 2024

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Club Holstein de Richmond afin d'organiser et d'offrir diverses activités et de soutenir son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite soutenir et promouvoir les intervenants et les activités du domaine agricole;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande d'aide financière du Club Holstein de Richmond avec le plan de commandite « Argent » au coût de 200 \$.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h55 à 20h00

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 15 janvier 2024.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-22

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h01.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 16^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier